



**HAL**  
open science

## Apprendre à porter secours

Sandrine Lauret, Thomas Pelka

► **To cite this version:**

Sandrine Lauret, Thomas Pelka. Apprendre à porter secours. Expressions, 2009, Éducation à la santé, 32, pp.77-90. hal-02406946

**HAL Id: hal-02406946**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406946v1>**

Submitted on 12 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# APPRENDRE À PORTER SECOURS

**Sandrine LAURET<sup>1</sup> et Thomas PELKA<sup>2</sup>**

Académie de la Réunion

Résumé. – Actuellement en France, moins de 5% de la population est formée aux gestes de premiers secours. Pour répondre au besoin social de former toute la population, l'enseignement de ces gestes de premiers secours intègre les programmes scolaires. Ce dispositif scolaire se nomme « Apprendre à porter secours » et s'étend de l'école primaire à la fin du collège. L'apprentissage des gestes est progressif et adapté au développement de l'enfant. La formation des enseignants à l'école primaire est obligatoire et nécessaire ; elle comporte un module technique, visant l'apprentissage des gestes et un module pédagogique relatif aux transferts des savoirs. Au collège, la formation des élèves se fait par des moniteurs de secourisme. Le dispositif est actuellement mis en place sur l'académie de la Réunion.

*Abstract. – Less than 5% of French people are being trained to first-aid. First-aid lessons are being integrated in school-syllabuses in order to cover this need nationwide. The school-subject is called “Learning to provide first-aid”, and involves both primary schools and junior high-schools. The training of primary school teachers is compulsory and necessary and includes two credits: one technical credit dealing with the handling of acquisitions. In junior high-schools, the training of pupils is carried out by first-aid monitors. The programme is being applied all over the Academy of Reunion Island.*

## 1. Le secourisme en France

### 1.1. Former les élèves aux premiers secours, pourquoi ?

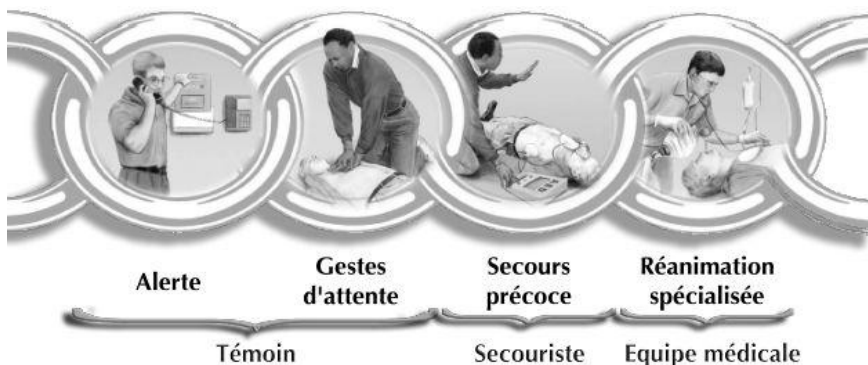
Le constat est alarmant : seulement 4% des Français sont formés aux gestes de premiers secours, ce qui est très peu ! Sans témoin, il n'y a pas de chaîne de secours. Par conséquent, nous devons rendre chaque citoyen capable de répondre à l'obligation de porter assistance à une personne en danger par une formation de base.

1. Coordonnatrice des premiers secours, instructrice « premiers secours ».
2. Moniteur des premiers secours, détaché pour la mise en place de l'APS.

La formation « Apprendre à porter secours » (APS) à l'école primaire est, avec son suivi au collège grâce au socle commun de compétences, un projet national qui vise à améliorer l'efficacité du premier témoin avant l'arrivée des secours en équipe (pompiers, SMUR<sup>3</sup>...). Cette formation s'adresse à tous les enfants scolarisés, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2, pour aboutir à l'obtention du PSC1<sup>4</sup> en fin de collège pour tous les élèves. Dans les pays scandinaves comme la Norvège, cette démarche a permis de former 50% des premiers témoins aux gestes de secours.

La chaîne de secours est très importante, surtout le 1<sup>er</sup> maillon qui n'est autre que le citoyen, donc chacun de nous. Sans ce petit maillon, cette chaîne ne peut se mettre en place !

Elle se compose de quatre éléments essentiels :



La stratégie est simple et s'appuie sur un cadre réglementaire.

## 1.2. La réglementation

Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires font maintenant obligation au ministère de l'Éducation nationale d'introduire dans les enseignements, durant la scolarité obligatoire, un apprentissage des gestes de premiers secours. Il s'agit des textes suivants :

- la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

3. SMUR : Service mobile d'urgence et de réanimation.

4. PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

- du décret d'application du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité,
- du *BOEN*<sup>5</sup> n° 33 du 14 septembre 2006 ;
- de l'arrêté du 4 avril 2007 (*BOEN* n° 5 du 12 avril 2007) répartissant le dispositif APS sur les trois cycles du primaire.

Le souhait du ministère serait que, d'ici 3 ans, 50% des élèves de collège sortent avec le PSC1. Il s'agit d'un grand défi, mais, si nous nous y mettons tous et à tous niveaux, il peut être réalisable.

### 1.3. De l'APS au PSC1

Les formations de secourisme correspondent à des enseignements ponctuels de 10 à 12 heures pour 10 personnes. Sans pratique et recyclage réguliers, les études montrent qu'au bout de six mois, 80% du message est oublié, 100% au bout d'un an. Ce type d'enseignement n'est pas compatible avec l'apprentissage de comportements pérennes face à l'urgence.

Les textes suggèrent de mettre en œuvre un enseignement transversal, interdisciplinaire et respectant le développement psychomoteur des élèves. L'école, qui regroupe des professionnels de l'éducation, est le lieu privilégié d'un tel apprentissage ; c'est pourquoi il est important qu'il soit maintes fois répété jusqu'à ce qu'il devienne un automatisme, comme savoir lire et compter. Il n'est pas question, à ce niveau d'apprentissage, de faire « un cours » d'une heure de secourisme, mais bien de sensibiliser tout au long de la scolarité de l'élève sur les quatre actions d'un secouriste, à savoir Protéger, Examiner, Alerter (ou faire alerter) et Secourir (PEAS).

Pour cela, il existe deux enseignements à deux niveaux différents :

- l'APS à l'école primaire (de la maternelle à la fin du CM2) ;
- le PSC1 (anciennement AFPS : attestation de formation aux premiers secours) au collège.

L'APS (« Apprendre à porter secours ») est la base du secourisme à l'école. Il ne s'agit pas d'une matière en plus à enseigner aux élèves mais bien d'une attitude qui sera transmise dans tous les domaines d'enseignement tout au long des trois cycles de primaire.

Ce projet constitue une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité. Il doit s'échelonner sur toute



la scolarité de l'enfant. Il généralise l'éducation à la responsabilité de manière à permettre aux élèves d'acquérir des compétences sociales et civiques et de développer une attitude citoyenne ; de quoi donner aux enfants et aux jeunes futurs citoyens les capacités nécessaires pour se préserver eux-mêmes et agir, au quotidien, dans un esprit d'entraide et de solidarité.

Le PSC1, ou la formation de « citoyen de sécurité civile », est une obligation ministérielle. Chaque collégien devrait sortir de collège avec ce certificat en poche. Cette formation est fondée sur des textes du ministère de l'Intérieur, et délivrée par des moniteurs « premiers secours » (des enseignants et infirmiers qui ont été formés par des instructeurs de l'Éducation nationale). Elle prend appui sur l'APS (quatre conduites à tenir).


En fin de troisième, le collégien doit avoir appris un ensemble de 28 techniques mettant en œuvre le PEAS, en vue de sauver des vies dans la vie quotidienne.

L'élève qui souhaite poursuivre dans la voie professionnelle recevra une formation complémentaire, le SST (sauveteur secouriste du travail), délivrée par des moniteurs SST suivant les directives de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

Pour résumer, voici (pages suivantes) un tableau présentant le continuum éducatif en premiers secours. Il met en évidence le long processus d'apprentissage de l'élève :

Établissements scolaires formateurs	Textes officiels	Contenus	Certifications	Document délivré aux élèves
<p><b>Écoles maternelles et élémentaires</b></p> <p>Formation délivrée par les professeurs des écoles formés à l'APS</p>	<p>Loi du 9 août 2004 Loi du 13 août 2004 Décret d'application du 11 janvier 2006 <i>BO n° 33</i> du 14 septembre 2006</p>	<p>Se référer à la brochure « APS » (Apprendre à porter secours)</p>	<p><b>NON</b></p> <p>Passport contenant les évaluations de fin de cycles</p>	
<p>Développer chez les élèves le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative en leur permettant d'acquérir les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires pour porter secours</p> <p>Le passeport est donné par le directeur de l'école directement au collège.</p>				
<p><b>Collèges</b></p> <p>Formation délivrée par les enseignants moniteurs « premiers secours »</p>	<p><i>BO n° 33</i> du 14 septembre 2006</p>	<p>Le référentiel national « PSC1 »</p>	<p><b>OUI</b></p> <p>Le certificat de compétences « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)</p>	

L'élève de collège détient le PSC1.  
 « L'élève bénéficie de la formation appropriée jusqu'à l'obtention de l'unité d'enseignement  
**"Prévention et secours civiques de niveau 1"** (PSC 1)  
 en tenant compte, notamment, de la formation « Apprendre à porter secours » (APS) qui a été dispensée à l'école primaire. »

<p><b>Lycées professionnels</b></p> <p>Formation délivrée par les enseignants « moniteur sauveteur secouriste du travail »</p>	<p><b>Tous les référentiels de CAP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en VSP (vie sociale et professionnelle)</li> <li>- et ceux des professeurs d'atelier,</li> </ul> <p><b>Le nouveau référentiel « PSE »</b> (prévention santé environnement), enseignement du nouveau bac pro en 3 ans</p>	<p>Enseignement conforme aux documents de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité)</p>	<p><b>OUI</b></p> <p>Le SST (sauveteur secouriste du travail) donne droit, en VSP (vie sociale et professionnelle) et PSE (prévention, sécurité environnement), à 6 points à l'examen de CAP ou de bac professionnel</p>	
--	--	--	--	---

## 2. La dimension pédagogique

Pour assurer la continuité de l'enseignement des premiers secours auprès de chaque élève, le *BO n° 5* du 12 avril 2008 (hors-série sur la mise en place du socle commun) a intégré le dispositif APS dans le pilier 6 : il sera inscrit sur le livret de compétences qui suivra l'élève de la maternelle jusqu'à la fin de troisième.

### Pilier 6 du socle commun compétence Sociales et civiques

- **CONNAISSANCE** : connaître les gestes de premiers secours
- **CAPACITÉ** : porter secours jusqu'à obtention de l'attestation de formation au premiers secours (certifie que la capacité est acquise)
- **ATTITUDE** : respect de soi, de l'autre  
Conscience que nul ne peut exister sans autrui  
(sens des responsabilités face aux autres)

Site : éducol

#### Grille de référence Les compétences sociales et civiques Fin du cycle 3

Connaissances et capacités attendues en fin de scolarité obligatoire	Connaissances et capacités	Indications pour l'évaluation (exemples)
Connaître les principaux droits de l'Homme et du Citoyen, les droits de l'enfant	- Connaître les principaux droits de l'enfant : droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité.	Chaque enseignant s'en tiendra à l'observation de l'environnement proche des élèves.
Connaître les valeurs, les symboles, les institutions de la République, connaître les règles fondamentales de la démocratie et de la justice	Les symboles de la République (l'hymne et le drapeau national)	Approche du sens des symboles de la république
Connaître le rôle de la Défense nationale et des organismes internationaux		
Connaître et respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.	Connaître les risques liés à la pratique d'activités physiques et à l'utilisation d'équipements. Connaître les premiers gestes pour porter secours.	Chaque enseignant évaluera les comportements des élèves au cours des activités physiques et sportives. Documents de suivi relatif à l'APER et APS
Connaître, comprendre et respecter les règles de la vie collective	- connaître, comprendre et respecter : * le règlement intérieur de l'établissement * les principes de civilité	Respecter le règlement intérieur de l'école : - avoir une tenue correcte ; - respecter les règles liées aux activités d'EPS.



## **2.1. Les gestes à enseigner**

Pour parvenir à rendre plus performant ce premier maillon de la chaîne des secours, l'école a un rôle privilégié à jouer. L'arrêté du 4 avril 2007 (BO n° 5 du 12 avril 2007) aménage les programmes pour les trois cycles de l'école primaire afin de les rendre conformes au socle commun de connaissances et de compétences. Le texte affiche la volonté de développer chez les élèves des comportements citoyens, des initiatives et des démarches de solidarité, des savoirs et des savoir-faire leur permettant de réagir efficacement face à des situations d'incidents ou d'accidents de santé, à partir de leurs apprentissages scolaires.

La progression proposée aux élèves tient compte de leur développement cognitif et psychomoteur ainsi que de leur rythme d'accès à l'autonomie. Le tableau ci-dessous résume le découpage de l'APS par cycle :

	<b>Cycle 1</b> Apprentissages 1 <sup>ers</sup>	<b>Cycle 2</b> Apprentissages fondamentaux	<b>Cycle 3</b> Approfondissements
<b>La prévention</b>	Reconnaître les risques de l'environnement familial	Identifier les risques de son environnement familial, puis lointain Anticiper Éviter un accident	Connaître les consignes de prévention et de protection ainsi que les acteurs du secours et leurs missions. Évaluer, pour soi et les autres, les risques de la vie quotidienne
<b>La protection</b>	Repérer une situation inhabituelle ou de danger Se mettre hors de danger Respecter les consignes données pour éviter un sur-accident	Identifier un danger Se protéger Protéger autrui	Analyser une situation complexe pour alerter et s'impliquer dans la sécurité collective Mettre en place une protection adaptée à la situation
<b>L'alerte</b>	Connaître le 15 Se présenter Nommer les différentes parties du corps Demander de l'aide à un adulte	alerter le 15 Décrire un fait Répondre aux questions du médecin régulateur	Faire une alerte complète au bon numéro !
<b>Les gestes de secours</b>	Aucun	La victime saigne abondamment La victime se plaint de brûlures La victime se plaint de traumatismes	La victime inconsciente qui respire

## 2-2. La mise en place de l'APS au sein de l'académie

La procédure pour la mise en place de l'APS s'appuie sur la brochure publiée conjointement en janvier 2007 par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Santé et des Solidarités au CNDP<sup>6</sup> dans la collection « Repères » (téléchargeable sur le site Eduscol).

Ce document pédagogique se compose de quatre grandes parties :

- La première permet de cerner l'importance d'« Apprendre à porter secours » à l'école, ses enjeux et ses stratégies.
- La deuxième propose des aides à la mise en œuvre du dispositif :
  - compétences à acquérir par les élèves sous forme de tableaux (exemple de programmations d'école) ;
  - questions transversales relatives au traitement des informations, à la justification des gestes, à la mise en œuvre de démarches de prévention ;
  - pistes pédagogiques, sous forme de séquences, pour chaque cycle ;
  - documents d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre.
- La troisième dresse le cadre général de la formation des maîtres et donne des exemples de stratégies mises en place dans quatre départements. Elle met à disposition un module de formation de base destiné aux enseignants accompagné d'un encart juridique relatif à la responsabilité.
- La quatrième présente les missions et le fonctionnement des SAMU (centre 15) et le rôle des CESU<sup>7</sup>.

Chaque circonscription devrait disposer d'une équipe-ressource composée de :

- un membre de l'équipe pédagogique de circonscription (IEN ou CPC)<sup>8</sup> ;
- un professionnel de santé : médecin scolaire et/ou infirmière ;
- un moniteur « premier secours » du 1<sup>er</sup> degré (en remplacement du CESU), référent technique de la circonscription ;
- ...à quoi s'ajoute l'intervention souhaitable de l'instructeur « premiers secours ».

Les missions de cette équipe sont :

- mettre en place le dispositif APS ;
- assurer les formations techniques et pédagogiques des professeurs des écoles (PE) ;

6. Centre national de documentation pédagogique.

7. CESU : Centre d'enseignement aux soins d'urgence.

8. IEN : inspecteur de l'Éducation nationale ; CPC : conseiller pédagogique de circonscription.

- accompagner les PE dans les classes ;
- organiser la formation continue tous les ans ;
- impulser, guider, évaluer les démarches pédagogiques.

La mise en place de cette équipe-ressource est la base d'un bon fonctionnement. Elle a comme double mission la formation technique et la formation pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Pour assurer la formation de tous les enseignants concernés (6 434 à la Réunion actuellement), une formation « animateur en APS » sera mise en place à la rentrée 2009. L'objectif serait qu'un enseignant par école devienne animateur en APS et puisse ensuite démultiplier son savoir auprès de ses collègues. Il s'agirait d'une particularité réunionnaise. Cette formation serait animée par un instructeur « premiers secours » en charge du dossier « 1<sup>er</sup> degré ».

À l'issue de cette formation, l'enseignant doit être capable de rendre les enfants compétents pour porter secours par quelques actions simples et d'enseigner des connaissances nouvelles en mettant en œuvre une véritable éducation à la santé. Cette formation doit en outre rendre les enseignants capables d'agir efficacement face aux situations d'urgence en milieu scolaire.

### **2.2.1. Le module technique**

Le module technique est d'une durée de trois heures minimum : il est animé par les moniteurs « premiers secours » et les infirmiers/médecins scolaires. Les animateurs APS ainsi que les moniteurs et infirmiers (et/ou médecins scolaires), formeront les enseignants aux quatre conduites à tenir décrites dans la brochure APS : victime qui saigne abondamment, victime qui se plaint de brûlures, victime qui se plaint d'un traumatisme à la tête, au dos et/ou à la nuque et, pour finir, victime inconsciente qui respire.

Ce module a été testé dans la circonscription-pilote de Saint-Louis. Sur deux samedis matins, nous avons pu former 89 enseignants du secteur de Plateau-Goyave. Un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidés à mettre en place ces deux matinées. Il est important de noter que le collège de Plateau-Goyave est l'un des seuls établissements de l'Académie à former la totalité des collégiens au PSC1, d'où notre choix de placer la circonscription de Saint-Louis comme « circonscription-pilote ».

Cette année, deux professeurs des écoles ont été détachés à mi-temps pour former leurs collègues au PSC1, formation diplômante. Cette formation plus longue (dix heures de face-à-face pédagogique) a remplacé le module technique de trois heures.

### **2.2.2. Le module pédagogique**

Il est également d'une durée minimum de trois heures et est animé par les CPC ou les IEN. Ce module vise à :

- présenter aux enseignants des exemples de projets d'école, de programmations ;
- construire des séquences d'apprentissage, des projets de classe, des fiches d'activités, etc. ;
- former les enseignants à certaines techniques pédagogiques spécifiques au secourisme.

La brochure regroupe un ensemble d'outils pour aider les enseignants à mettre en œuvre l'APS dans leurs classes.

### **2.3. Mise en œuvre du dispositif dans les écoles**

Pour que le dispositif APS prenne place dans les projets d'école et fonctionne durablement, il faut que les équipes éducatives :

- soient formées à l'APS par l'équipe-ressource de leur circonscription ;
- intègrent l'APS dans leur projet d'école et définissent une programmation précise ;
- assurent la formation des élèves à l'APS ;
- favorisent la continuité des apprentissages en remplissant le document de suivi et le document « maître ».

### **2.4. Quelques résultats déjà observés dans les classes de l'académie**

À l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer le nombre d'élèves sensibilisés à l'APS. En effet, peu d'enseignants ont reçu la formation au module technique.

Sous l'impulsion du médecin scolaire Frédéric Baret, tous les enseignants d'une école à Saint Denis ont été « accompagnés » directement dans leur classe avec leurs élèves, grâce à plusieurs moniteurs « premiers secours ».

Cette action sera reconduite au second semestre 2009 dans la circonscription de Saint-Louis, sur le secteur de Plateau-Goyave où tous les enseignants viennent d'être formés au module technique de l'APS.

Le premier bilan de ces actions sera réalisé en fin d'année scolaire.

### 3. Continuité de l'action

Au deuxième semestre 2009, les formations au module technique vont se poursuivre sur la circonscription de Saint-Louis, mais elles vont aussi s'étendre aux autres secteurs. Accompagner les PE dans les classes et participer à la mise en place de leurs projets APS est également prévu. La mise en place du module pédagogique ne se fera, ce semestre, qu'à titre expérimental sur le secteur de Plateau-Goyave.

Les actions d'information auprès des IEN, des CPC, des infirmiers et des médecins scolaires se poursuivent.

Pour l'année scolaire prochaine, les objectifs sont multiples :

1. Circonscription-pilote :

- poursuivre la formation des enseignants aux modules techniques et l'accompagnement dans les classes ;

- lancer et organiser la formation au module pédagogique ;

- former à titre expérimental les animateurs APS sur un secteur.

2. Ensemble des circonscriptions :

- continuer les actions d'information pour sensibiliser les équipes de circonscription ;

- constituer les équipes-ressources ;

- former des moniteurs « 1<sup>ers</sup> secours 1<sup>er</sup> degré » ;

- commencer les formations au module technique dans les circonscriptions ayant déjà établi une stratégie pour mettre en œuvre l'APS ;

- créer des supports à destination des enseignants : programmations, activités, affiches...

3. IUFM :

- former les nouveaux enseignants, les titulaires « 1<sup>ère</sup> année » (T1), aux modules technique et pédagogique de l'APS ;

- tester et expérimenter des séquences, des séances, des activités dans les classes ;

- mutualiser les travaux, réaliser des synthèses...

### Bibliographie

Documents de S. Ruaux, instructrice « premiers secours » missionnée pour le 1<sup>er</sup> degré dans l'académie de Paris.

Textes officiels : <http://www.legifrance.gouv.fr/>.

Formation aux 1ers secours dans le milieu scolaire :

<http://eduscol.education.fr/D0118/accueil.htm>.

[http://www.ia94.ac-creteil.fr/actualite/premiers\\_secours.htm](http://www.ia94.ac-creteil.fr/actualite/premiers_secours.htm)

Brochure « APS » à télécharger (aller en bas de la page) :

<http://eduscol.education.fr/D0118/ecolepri.htm>.